

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Informations générales	2
La Commission a présenté ses propositions pour l'évolution du Budget de l'Union	2
L'usage du français recule à la Commission européenne	3
Agriculture et développement rural	3
La PAC à l'horizon 2020	3
Les 4 régions du Grand Ouest français se mobilisent pour défendre leur vision de la future Politique Agricole Commune	5
Réforme de la politique européenne de qualité : la Commission publiera des propositions législatives en décembre	6
Compétitivité, Recherche et Innovation	7
Une Union de l'innovation	7
Contribution de la politique régionale à une croissance intelligente	7
La Commission européenne veut une connexion internet haut débit pour tous les citoyens	8
Environnement	9
OGM : les ministres de l'Environnement de l'UE en désaccord avec les propositions de la Commission	9
Coopération décentralisée	9
Les assises de la coopération décentralisée annoncées pour fin mars 2011	9
Tourisme	10
La Journée européenne du Tourisme : promouvoir les itinéraires culturels dans l'Union européenne	10
L'Europe en Région	10
Les régions maritimes européennes préparent leur avenir	10

Agenda

- 9 novembre : réunion annuelle à Bruxelles des autorités de gestion des fonds structurels en France
- 12 ou 15 novembre (au choix) Infoday (journée d'information) relatif au Programme Education et formation tout au long de la vie (plus d'info sur le [site de l'agence exécutive](#))
- 16 novembre, Bruxelles : conférence sur la révision de la Politique Commune de la Pêche, organisée par la Commission européenne
- 17 novembre : présentation par Dacian Ciolos des propositions de la Commission européenne sur la réforme de la PAC
- 25 et 26 novembre : séminaire de travail à Bruxelles des membres de la Commission « Europe, coopérations, tourisme et réunification, agriculture et pêche » du Conseil régional
- 30 novembre et 1^{er} décembre : venue à Bruxelles d'une délégation du Pays du Bessin au Virois

Le mois de l'Europe n°38

Octobre 2010

Edito

Les Régions européennes se mobilisent pour les Fonds Structurels



Représentants des régions européennes au pied du Berlaymont

Judi 7 octobre, les représentants de 143 régions européennes éligibles aux fonds structurels au titre de l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi se sont rassemblés à Bruxelles.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

(suite de l'édito)

L'objectif de ce « sommet des régions d'Europe » était de se mobiliser en faveur du maintien de ces fonds dans la prochaine période de programmation, qui débutera le 1^{er} janvier 2014.

En effet, les préparations du futur budget européen post-2013 ont déjà commencé à Bruxelles. La Commission européenne a ainsi publié le 19 octobre une communication sur la révision budgétaire (cf article dans ce numéro).

Les fonds structurels représentent près de 40% du montant du budget européen actuel, soit environ 350 milliards € pour la période 2007-2013. Avec la Politique Agricole Commune, la politique de cohésion est ainsi la politique la plus « budgétivore ».

Or, l'on est déjà à peu près sûr qu'au vu des contraintes fortes pesant sur les finances publiques des Etats, le futur budget de l'UE sera, au mieux, d'un montant équivalent à l'actuel. Les Régions craignent ainsi que pour pouvoir financer les nouvelles priorités de l'UE (lutte contre le changement climatique, mise en place du Service européen d'action extérieure..etc), le budget de la politique de cohésion soit amputé. Si la solidarité envers les régions les plus pauvres (celles dont le PIB est inférieur à 75% de la moyenne du PIB communautaire, et qui sont éligibles à l'objectif de convergence) devrait être préservée, en revanche, les fonds structurels alloués aux autres régions, celles de l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi (toutes les régions françaises) pourraient être remis en cause. C'est ce que redoutent les 143 régions bénéficiaires de ces fonds, et c'est pourquoi elles ont tenu à rappeler à Bruxelles l'importance de ces fonds pour le développement de leurs territoires.

Après s'être rassemblés dans les locaux de la Représentation de la Bavière, les représentants de ces régions se sont rendus au Berlaymont, siège central de la Commission européenne, afin de remettre au Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et au Commissaire en charge de la politique régionale, Johannes Hahn, tous les exemplaires de la même déclaration, signée par toutes les régions, en faveur du maintien des fonds structurels pour leurs territoires.

Ces 143 régions représentaient 290 millions d'habitants. La Basse-Normandie était

représentée à cette manifestation par Stéphane Travert, Conseiller régional en charge des fonds structurels.

Informations générales

La Commission a présenté ses propositions pour l'évolution du Budget de l'Union



Le collège des commissaires a adopté le 19 octobre 2010 une *Communication sur le réexamen du budget de l'Union européenne*, préparée par le Commissaire au Budget, Janusz Lewandowski. Ce texte est un document de réflexion préalable à l'élaboration des perspectives financières pour la prochaine période de programmation. Des propositions chiffrées seront présentées en juin 2011.

Le réexamen budgétaire entend tirer les leçons du passé pour mieux adapter le budget aux besoins futurs.

■ En premier lieu, le prochain budget devra **respecter certains principes directeurs** :

- celui de la **valeur ajoutée**, selon lequel toute dépense engagée au niveau de l'UE doit se révéler plus profitable que si elle avait été engagée au niveau national
- celui de l'**obligation de résultats**, qui implique que l'efficacité de l'action de l'UE soit mesurée en termes d'impact réel et plus seulement au regard des ressources utilisées
- celui de la **flexibilité**, qui nécessite davantage de souplesse dans l'utilisation des crédits (afin de pouvoir faire face aux situations d'urgence notamment)

■ La communication aborde également les **domaines d'action prioritaires de l'UE** pour la prochaine période : ceux-ci s'inscrivent dans la droite ligne du traité de Lisbonne et de la *Stratégie Europe 2020*, adoptée en mars 2010 et dont l'ambition est de générer de nouvelles sources de croissance et de nouveaux emplois fondés, entre autres, sur **l'économie de la connaissance et l'innovation** (voir encadré).

La Commission rappelle également dans ce document son attachement à la **politique de cohésion** comme instrument efficace de croissance et de solidarité. Cette politique doit continuer à concentrer ses ressources sur les

régions les plus démunies, tout en tenant compte des problématiques rencontrées sur tout le territoire de l'UE.

■ Enfin, afin d'optimiser l'efficacité du budget, certaines règles budgétaires pourraient être adaptées. La Commission préconise notamment :

- la création de **nouveaux instruments financiers** au service de l'investissement et, en particulier, le développement des partenariats avec les secteurs privé et bancaire via la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Européenne pour la Reconstruction et de Développement (BERD)
- **l'allongement de la durée du cadre financier**, qui pourrait passer de 7 ans à 10 ans, avec révision à mi-parcours (5+5 : calage sur 2 mandatures du Parlement européen)
- une **réforme du financement de l'UE**, constitué actuellement aux trois quarts d'une contribution versée par les Etats membres et assise sur leur Revenu Intérieur Brut. Cette contribution pourrait être remplacée progressivement par de nouvelles ressources propres, directement liées aux politiques et perçues en-dehors des budgets nationaux.
En voici quelques exemples : une taxation européenne du secteur financier, une redevance européenne liée au transport aérien, ou encore un prélèvement sur la vente de quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

Rappels sur la Stratégie Europe 2020

Europe 2020 est organisée autour de trois priorités :

- une **croissance intelligente** : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- une **croissance durable** : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- une **croissance inclusive** : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Cinq grands objectifs sont à réaliser d'ici 2020 :

- 75% de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi ;
- investir 3% du PIB de l'UE dans la R&D ;
- atteindre les objectifs « 20/20/20 » en matière de climat et d'énergie : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, inclusion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergies et augmentation de 20% de l'efficacité énergétique par rapport à l'année de référence 1990 ;
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10% et au moins 40% des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté dans l'UE.

Plus d'information :

- [Consulter la communication de la Commission européenne du 19 octobre 2010](#)

L'usage du français recule à la Commission européenne

Les dernières statistiques font apparaître un nouveau recul de l'utilisation de la langue française au sein de la Commission européenne. Seuls un peu plus de 8% des documents traduits ont pour langue d'origine le français, contre presque 75% pour l'anglais (et seulement 2,74% pour l'allemand, troisième langue de travail). En 1997, l'anglais était la langue d'origine de 45% des documents traduits, contre 41% pour le français et 5% pour l'allemand.

Suite aux élargissements de 2004 et 2007, 12 nouvelles langues officielles ont été ajoutées au répertoire de l'UE, qui en compte à présent 23 (dont l'irlandais, officialisé en 2005). Seules 3 langues ont le statut de langues de travail des institutions européennes : le français, l'anglais et l'allemand.

Agriculture et développement rural

La PAC à l'horizon 2020

Le 17 novembre prochain, la Commission européenne devrait rendre publique une communication intitulée « La PAC à l'horizon

2020 ». Ce document servira de base aux dispositions législatives qui devraient être arrêtées en juillet 2011 pour la période 2014-2020. Il s'appuie notamment sur les propositions formulées à l'occasion du débat public lancé au 1^{er} semestre 2010.

Les autres institutions européennes ont, elles aussi, abordé la question de l'avenir de la PAC. Le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative (le rapport Lyon), et lors des quatre dernières présidences le Conseil a mis à l'ordre du jour la réforme de la PAC. Le Comité des Régions et le Comité Economique et Social européen ont clairement exposé leurs positions. Globalement les différentes positions se rejoignent sur l'idée d'une **PAC forte, structurée autour des deux piliers déjà existants (soutien des marchés et des prix, développement rural)**.

Le contexte de la réforme :

■ Pourquoi a-t-on besoin d'une réforme de la PAC ? :

- Pour faire face aux préoccupations liées à la sécurité alimentaire européenne et mondiale,
- Pour améliorer la gestion des ressources naturelles
- Pour rester compétitif face à la globalisation ainsi qu'à la volatilité des prix,
- Pour mieux utiliser la diversité des structures agricoles et des systèmes de production à travers l'UE, cette diversité ayant augmenté lors des deux derniers élargissements,
- Pour renforcer la cohésion territoriale ainsi que la cohésion sociale, notamment par la promotion de l'emploi en milieu rural.

■ La PAC devra être en cohérence avec les objectifs de la stratégie UE 2020 :

- Pour une *croissance intelligente* : appuyer l'innovation et l'utilisation des technologies vertes, développer des produits à haute valeur ajoutée et de qualité ;
- Pour une *croissance durable* : garantir une gestion durable des terres, garantir une production durable, fournir des biens publics environnementaux, enrayer la perte de biodiversité, promouvoir les énergies renouvelables ;

- Pour une *croissance inclusive* : soutenir l'emploi local, développer les marchés locaux, soutenir les revenus des agriculteurs.

Les orientations de la réforme :

La réforme devrait s'articuler autour de 4 éléments essentiels :

■ Le maintien de la structure actuelle en deux piliers :

Le premier pilier devra contenir les aides annuelles aux agriculteurs. Le second contiendra des instruments de support aux objectifs communautaires laissant aux Etats membres une marge d'action suffisante en fonction de leurs particularités.

■ L'importance conférée aux paiements directs :

En effet, le marché n'est pas en mesure de rémunérer à sa juste valeur le travail agricole. Ces paiements directs devront se fonder sur des critères à la fois économiques et environnementaux.

- **Le revenu de base sera soutenu** à l'aide d'un paiement direct découplé offrant un niveau uniforme de soutien obligatoire à tous les exploitants dans un Etat membre (ou dans une région) et respectant les pratiques agricoles reconnues ainsi que les critères d'éco-conditionnalité. Un plafonnement des aides directes serait mis en place pour les grandes exploitations afin de parvenir à une meilleure répartition des paiements entre les agriculteurs, en tenant compte toutefois de leur apport en termes d'emploi dans les zones rurales.
- **Les performances environnementales de la PAC seront renforcées** par le biais d'un « composant vert » obligatoire des paiements directs, en soutenant des mesures environnementales applicables à l'ensemble du territoire de l'UE.
- **Le développement durable de l'agriculture dans les zones ayant des contraintes naturelles spécifiques sera promu** par l'octroi d'un soutien de revenu additionnel aux exploitants dans ces zones, sous la forme d'un paiement

basé sur la superficie avec une rallonge nationale optionnelle.

- Les risques de pertes d'emplois dans de nombreuses zones rurales pourraient être atténués en offrant aux petits agriculteurs **un niveau minimum de paiement direct.**

■ Le soutien au marché :

Dans sa communication, la Commission souligne que le débat public de juillet a montré un large consensus en faveur d'une PAC globalement orientée vers le marché, tout en conservant l'architecture générale des outils de gestion. La crise laitière de 2009 a mis en évidence le rôle important que les mécanismes existants jouent en soutenant le marché en temps de crise. Cependant, des adaptations spécifiques apparaissent nécessaires afin de rationaliser et simplifier les instruments en place actuellement.

Les adaptations proposées sont :

- l'extension de la période d'intervention
- l'utilisation de clauses de perturbation
- l'extension du stockage privé à d'autres produits

Par ailleurs, la Commission appelle à une amélioration du fonctionnement de la chaîne alimentaire pour aller dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs de négociation tout au long de cette chaîne.

■ Le Développement rural :

Le développement rural doit continuer à contribuer à la compétitivité agricole, à la gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'équilibre territorial.

3 options possibles pour la PAC post-2013 :

■ Le statu quo

Cette option se fonderait sur les aspects positifs de la PAC tout en limitant les améliorations possibles.

Une continuité faciliterait la planification à long terme mais l'UE manquerait une opportunité pour réformer.

■ Plus d'équilibre, des instruments ciblés pour une agriculture durable

Il s'agirait de réformer afin d'avoir une agriculture plus efficiente et durable. C'est l'option retenue par la Commission européenne.

■ Supprimer les aides aux revenus des agriculteurs et les instruments de soutien au marché

Cette option serait radicale. Elle se concentrerait sur les objectifs environnementaux et climatiques, et non plus sur le soutien au marché.

Plus d'information :

- [Rapport Lyon, Parlement Européen, 2010](#)
- [Rapport Souchon, Comité des régions, 2010](#)
- [Rapport Ribbe, Comité Economique et Social Européen, 2010](#)

Les 4 régions du Grand Ouest français se mobilisent pour défendre leur vision de la future Politique Agricole Commune



De gauche à droite : Philippe Duclaud, (conseiller sur les questions agricoles à la Représentation permanente de la France auprès des institutions européennes), Dominique Tremblay (Conseiller régional des Pays de Loire) Michel Morin (vice-président du Conseil régional de Bretagne), Yves Madre (membre du cabinet de Dacian Ciolos, Commissaire européen en charge de l'Agriculture), François Dufour (vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie), Annie Bihel (conseillère régionale de Basse-Normandie)

Le 14 octobre à Bruxelles, les Elus en charge de l'agriculture des Conseils régionaux de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de Loire (la Région Poitou-Charentes n'avait pas pu être présente ce jour-là) se sont réunis pour défendre leur vision de la PAC après-2013.

Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes : ces quatre régions françaises rassemblent 25% des exploitations agricoles françaises et sont à l'origine de 31%

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

de la production agricole, pour seulement 16% de la population et 14% du PIB. Elevage, lait et viande, céréales, fruits et légumes, viticulture : ces territoires sont riches d'une agriculture diversifiée. Le Grand Ouest se situe ainsi au tout premier rang national et européen en matière agricole et agroalimentaire.

Depuis 2008 et le bilan de santé de la PAC, les 4 Régions se mobilisent ensemble pour faire valoir auprès des institutions européennes leur point de vue quant à la réforme de la PAC.

Elles appellent ainsi dans leur position commune :

- A la régulation des marchés, condition essentielle pour le maintien des agricultures européennes
- Au soutien à l'emploi agricole sur l'ensemble du territoire de l'UE
- A la mise en place d'un système d'aides reconnaissant les pratiques agricoles les plus vertueuses, pour faire évoluer tous les modèles agricoles vers plus de durabilité et vers une meilleure gestion des ressources naturelles
- Au développement et au soutien des productions de terroir, circuits courts et marchés locaux, dans le but de maintenir la diversité des produits agricoles et de permettre le développement d'une agriculture compétitive de proximité
- A la régionalisation des aides pour une meilleure efficacité et une simplification de leur mise en œuvre, pour une meilleure cohésion aux territoires et aux outils de production

Le 14 octobre, les Elus présents ont pu débattre et échanger avec des représentants du cabinet du Commissaire européen en charge de l'agriculture Dacian Cioloș, avec des fonctionnaires de la Direction Générale Agriculture et Développement rural de la Commission européenne, et avec le Conseiller agricole de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE.

Une nouvelle réunion à Bruxelles des 4 Régions, cette fois-ci élargie à d'autres Régions européennes, est prévue début 2011.

La Commission européenne quant à elle publiera ses premières propositions officielles sur l'architecture et le contenu de la future PAC le 17 novembre prochain. La proposition de

règlement financier sur la PAC post-2013 est attendue pour juillet 2011.

A noter qu'avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Parlement européen dispose désormais d'un pouvoir législatif égal à celui du Conseil en matière agricole. Les députés européens pourront donc être des relais de la position défendue par nos Régions.

Réforme de la politique européenne de qualité : la Commission publiera des propositions législatives en décembre



Suite à la consultation lancée en octobre 2008 sur la politique européenne de qualité des produits agricoles (cf. [Le mois de l'Europe n° 22](#)) et à la communication de la Commission européenne publiée en mai 2009 (cf. [Le mois de l'Europe n° 29](#)), la Commission publiera le 8 décembre deux propositions législatives et des lignes directrices qui permettront de réviser la législation européenne en matière de qualité des produits agricoles.

D'après les premiers éléments disponibles sur ces textes, la Commission européenne devrait faire les propositions suivantes :

- Maintien de deux régimes distincts, l'un pour les produits agricoles et alimentaires, l'autre pour les vins et spiritueux.
- Reconnaissance du rôle des associations demandant l'enregistrement de dénominations en matière de contrôle et de promotion.
- Allègement de la procédure d'enregistrement.
- Maintien de la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) mais les critères d'éligibilité seront renforcés.
- Des mentions réservées pourront être créées. La première mention de ce type à voir le jour concernera l'agriculture de montagne.
- Création d'un logo européen « produit de ma ferme » pour les produits destinés à la vente directe ou aux marchés locaux. Ce label sera géré par les Etats membres.

- La Commission va réfléchir à la possibilité d'imposer la mention du lieu de production sur tous les produits.

Compétitivité, Recherche et Innovation

Une Union de l'innovation

Publiée le 6 octobre 2010, la communication de la Commission européenne intitulée « Une Union de l'innovation » est l'une des sept initiatives phares de la stratégie UE 2020 (cf. [Le mois de l'Europe n°34](#))

L'objectif de cette communication est de créer des conditions favorables à l'innovation et d'améliorer l'accès aux financements pour la recherche et l'innovation afin de permettre aux idées innovantes de se transformer en nouveaux produits et services créateurs de croissance et d'emplois. La communication souhaite ainsi mettre en place une véritable stratégie de l'innovation qui permettra de s'attaquer aux facteurs défavorables à l'innovation (manque de financements, coût élevé des brevets, fragmentation des marchés...). La priorité sera donnée aux innovations répondant aux grands défis sociétaux mentionnés dans la stratégie UE 2020 (vieillesse de la population, santé, protection de l'environnement, changement climatique...). La communication porte sur toutes les formes d'innovations et non pas seulement les innovations technologiques.

La Commission propose les mesures suivantes :

- Achever l'espace européen de la recherche d'ici 2014
- Réaliser un marché unique de l'innovation grâce à la création d'un brevet européen (actuellement en débat au Conseil) et à l'harmonisation des procédures d'homologation.
- Diriger une partie des marchés publics vers des produits et services innovants
- Création d'un nouveau système de classement des universités
- Mieux coordonner les différents programmes de financements européens et intégrer davantage les questions de recherche et d'innovation dans les programmes opérationnels des fonds structurels.
- D'ici 2014, création par la Banque Européenne d'Investissement et la

Commission européenne de nouveaux instruments financiers qui permettront de stimuler les investissements privés.

- Création de partenariats d'innovation européens qui permettront de relever des défis sociétaux grâce à la recherche et à l'innovation. Un premier partenariat pilote va être créé début 2011 sur le vieillissement en bonne santé.
- Réformer les politiques nationales de recherche. Afin d'aider les Etats dans cette démarche, la Commission propose dans la communication un outil d'auto-évaluation.
- Réflexion sur un nouvel indicateur de l'innovation. En attendant que cet instrument soit mis en place, la Commission a préparé un tableau de bord de l'innovation à l'échelle européenne reprenant différents indicateurs sur les ressources humaines, les aides, les investissements privés, le nombre de PME innovantes...
- Lancement en 2011 d'un grand programme de recherche sur le secteur public et l'innovation sociale.

Plus d'information :

- [Communiqué de presse](#)
- [Texte intégral de la communication](#)

Contribution de la politique régionale à une croissance intelligente

La Commission européenne a publié le 6 octobre, en même temps que le document sur L'Union de l'innovation, une communication présentant le rôle de la politique régionale dans la réalisation de la stratégie Europe 2020. La communication porte plus spécifiquement sur la croissance intelligente et l'innovation.

Dans ce document, la Commission appelle les décideurs politiques de tous niveaux à réorienter une partie des ressources encore disponibles au titre du FEDER vers des projets porteurs d'une croissance intelligente. La Commission souligne également le rôle clé que jouent les Régions dans les processus d'innovation grâce à leur proximité avec les PME, les centres de recherche et les universités.

La communication débute par un état des lieux des disparités entre régions européennes dans

le domaine de l'innovation. Le document présente plusieurs cartes intéressantes permettant de situer la Basse-Normandie par rapport aux autres régions européennes sur des questions telles que le niveau d'investissement dans la R&D ou la part des fonds de cohésion destinée à la recherche et à l'innovation.

Dans un second temps, la Commission fait une série de propositions qui visent à renforcer la contribution de la politique régionale au développement de l'innovation. L'exécutif européen reprend ici le concept de « spécialisation intelligente » qui doit permettre aux Régions et aux différents acteurs locaux d'identifier des secteurs porteurs sur lesquels les Régions pourront concentrer les ressources. La Commission recommande également qu'un plus grand nombre de projets de collaboration entre entreprises et établissements d'enseignement soient financés par le FEDER. De même, ce fonds doit contribuer à la mise en place d'infrastructures de recherche de premier ordre dans les régions ainsi qu'à leur mise en réseau. Les autorités publiques, par le biais des marchés publics, pourraient aussi accélérer l'introduction des innovations sur le marché en dirigeant une partie de ces fonds vers des produits à un stade de pré commercialisation.

Enfin, la communication souligne la nécessité de générer de nouvelles synergies entre les fonds structurels et les programmes de financements dédiés à la recherche, en facilitant par exemple, l'utilisation successive de financements PRCD et FEDER sur un même projet.

Plus d'information :

- [Texte de la communication](#)

La Commission européenne veut une connexion internet haut débit pour tous les citoyens



La Commission européenne a présenté le 20 septembre un « paquet numérique » dont l'objectif est de mettre en place une infrastructure permettant à l'ensemble du territoire européen de bénéficier d'un internet à haut débit. Elle compte ainsi atteindre les objectifs fixés par la stratégie numérique de mai 2010 (cf. [Le mois de l'Europe n° 36](#)) qui souhaite donner un accès haut débit à tous les

citoyens d'ici 2013 et un accès haut débit rapide d'ici 2020.

Le paquet numérique comporte 3 textes :

- **Une recommandation** qui définit une approche réglementaire commune à l'ensemble des Etats membres en matière d'accès aux réseaux câblés de nouvelle génération. Ces réseaux offrent des accès haut débit plus performants que les réseaux traditionnels. L'objectif de la Commission est d'encourager les investissements sur ces nouveaux réseaux tout en préservant la concurrence.
- **Une proposition de décision** qui vise à établir un programme stratégique quinquennal destiné à encourager une meilleure gestion du spectre radioélectrique (ensemble des fréquences hertziennes) et ainsi consacrer une partie du spectre au haut débit sans fil.
- **Une communication** sur le haut débit qui définit un cadre pour la réalisation des objectifs de la stratégie numérique et explique quelle est la meilleure façon d'encourager les investissements publics et privés. Le document conseille notamment aux autorités locales d'encourager les investissements en réduisant les coûts liés au déploiement de nouvelles infrastructures. Une meilleure utilisation du FEDER et du FEADER est également préconisée. D'ici le printemps 2011, la Commission européenne présentera, en partenariat avec la BEI, de nouveaux instruments financiers permettant de financer le haut débit.

Plus d'information :

- [Communiqué de presse de la Commission](#)

Lexique

Une recommandation permet à une institution européenne, souvent la Commission, d'exprimer son avis sur un problème donné. Elle invite les Etats membres ou les autres institutions à adopter de nouvelles règles. La recommandation n'est pas contraignante.

Une décision est un acte par lequel les institutions communautaires statuent sur un cas particulier. La décision est individuelle c'est-à-dire qu'elle ne s'adresse qu'à un groupe ou à

une personne cible désigné dans le texte de la décision. Elle est obligatoire dans tous ses éléments.

Une communication est un document sans portée juridique par lequel la Commission présente aux autres institutions de nouveaux programmes ou de nouvelles politiques. Dans certains cas la communication permet de lancer un débat sur un sujet et se traduit ensuite par des propositions législatives.

Environnement

OGM : les ministres de l'Environnement de l'UE en désaccord avec les propositions de la Commission



La Commission a, le 13 juillet dernier, publié une communication qui propose de laisser chaque Etat membre libre de décider de la culture ou non, sur son territoire, de plantes génétiquement modifiées qui ont reçu le feu vert au niveau communautaire. Cette proposition vise à débloquer la système d'autorisation des OGM, actuellement grippé.

Réunis le 14 octobre à Luxembourg, les ministres de l'Environnement ont fort mal accueilli cette proposition, faisant savoir qu'elle n'était pas juridiquement acceptable. En effet, en 2008 et sous présidence française, le Conseil avait établi un cahier des charges exigeant, entre autres, une évaluation de l'impact socio-économique des OGM. Pour la secrétaire d'Etat française à l'Ecologie, Chantal Jouanno, la mise en œuvre de la décision du Conseil doit être un préalable à toute discussion autour de cette proposition qui, d'après elle, « ne répond pas aux préoccupations des citoyens ». Par ailleurs, certains Etats membres, dont l'Allemagne, estiment que cette proposition n'est pas compatible avec les règles du marché intérieur ni de l'OMC.

Sur le fond, les Etats membres demandent une définition précise des critères pouvant justifier une restriction ou une interdiction de culture des OGM. La proposition interdit l'utilisation des critères environnementaux et sanitaires puisque ceux-ci font l'objet d'un examen préalable par

l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Face à ces critiques, le Commissaire européen en charge de la Santé et de la Politiques des consommateurs, Monsieur John Dalli, a annoncé des propositions complémentaires pour fin octobre.

Plus d'information :

➤ [Communiqué de presse sur la proposition de la Commission du 13 juillet 2010](#)

Coopération décentralisée

Les assises de la coopération décentralisée annoncées pour fin mars 2011

Le 2 décembre 2009 avaient lieu à Bruxelles les 1ères assises européennes de la coopération décentralisée. Ces Assises étaient le résultat de la communication d'octobre 2008 de la Commission européenne consacrée aux autorités locales comme acteurs du développement.

Le texte soulignait l'importance du rôle que les collectivités territoriales jouent en matière de politique de développement, et proposait la mise en place d'un dialogue européen régulier avec les collectivités territoriales sur la politique européenne de développement.

Les conclusions du Conseil du 10 novembre 2008 sur les autorités locales comme acteurs du développement et la réduction de la pauvreté soulignaient la valeur ajoutée des autorités locales et la nécessité de renforcer les synergies entre acteurs pour une meilleure efficacité de l'aide.

La rencontre avait ainsi permis de mettre l'accent sur la manière dont l'Union européenne et les collectivités territoriales peuvent améliorer ensemble leur coopération au développement avec leurs partenaires du Sud.

La Commission européenne, en partenariat avec le Comité des Régions a décidé de renouveler l'expérience pour 2011. Ces 2^{ème} Assises se dérouleront les 29 et 30 mars 2011. Cette date constitue une très bonne opportunité pour les autorités locales et régionales qui souhaitent se

positionner dans le débat sur la politique européenne de développement, avant rédaction des propositions législatives par la Commission attendues pour l'été 2011, qui feront suite à la publication d'un livre vert en novembre 2010.

Tourisme

La Journée européenne du Tourisme : promouvoir les itinéraires culturels dans l'Union européenne

À l'occasion de la journée mondiale du tourisme, le 27 septembre 2010, la Commission européenne a organisé une grande conférence à Bruxelles intitulée « Le rôle du patrimoine européen et les itinéraires culturels dans la politique européenne du tourisme ».

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre 2009, l'Union européenne a pour mission, d'une part, de promouvoir la compétitivité de son secteur du tourisme, dans un souci de développement durable et de qualité et, d'autre part, d'accroître la visibilité de l'Europe en tant que destination touristique d'exception. La Commission européenne, le Parlement européen, plusieurs Etats membres et le Conseil de l'Europe souhaitent renforcer leur coopération en vue de promouvoir les « itinéraires culturels » diversifiés à travers l'Europe. C'est le message que les principaux acteurs européens du secteur du tourisme ont délivré lors de cette conférence.

La Commission pourrait envisager de faire évoluer ces initiatives vers un programme plus global, renforçant ainsi le secteur économique du tourisme tout en offrant un plus grand choix de destinations aux touristes européens. Ces itinéraires pourraient également réduire la concentration géographique et saisonnière de touristes en proposant un nouveau modèle de tourisme et en renforçant la citoyenneté de l'UE par la découverte d'un patrimoine commun.

Le programme des Itinéraires culturels est né au Conseil de l'Europe en 1987. L'idée est de montrer que le patrimoine des différents pays d'Europe constitue en fait un patrimoine culturel commun. Les itinéraires permettent également d'illustrer concrètement les valeurs fondamentales de l'Europe : droits de l'homme, démocratie culturelle, diversité et identité culturelles européennes, dialogue, échange et enrichissement mutuel par-delà les frontières et les siècles. En 1987, le premier itinéraire, "Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle", a d'abord été source d'inspiration avant de devenir la référence pour le développement d'actions futures.

Plus d'information :

- [Communication de la Commission européenne](#)

Plus d'information sur les diverses routes du patrimoine culturel européen :

- [Communiqué de presse de la Commission européenne](#)

L'Europe en Région

Les régions maritimes européennes préparent leur avenir

L'Assemblée générale de la CRPM ([Conférence des Régions Périphériques Maritimes](#)) s'est tenue à



Aberdeen du 29 septembre au 1er octobre 2010. Laurent Beauvais y a défendu la nécessité de développer une coopération ambitieuse sur l'espace atlantique. Il a ainsi valorisé les travaux de sa

présidence de l'[Arc Atlantique](#) auprès des Commissaires européens Johannes Hahn (Politique Régionale) et Maria Damanaki (Politique Maritime et Pêche). A cette occasion, Laurent Beauvais a également participé à l'élection de son homologue breton Jean-Yves Le Drian à la présidence de la CRPM.

Appels à propositions

Cette liste est une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
<i>Appels publiés</i>		
15 février 2011	EACEA : Tempus IV	lien
Voir en fonction de l'axe	EACEA : Programme Média	lien
15 novembre 2010	EACEA : Programme Culture « soutien aux festivals culturels européens »	lien
19 novembre 2010	Europaid : programme Développement social et humain « renforcement des capacités dans le secteur culturel »	lien
En fonction de chaque appel	7^{ème} PCRD – Programme « Personnes » (Marie Curie)	lien
18 janvier 2011	7^{ème} PCRD – Programme « Coopération », appel sur les technologies de l'information et de la communication	lien
En fonction de chaque appel	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	lien